

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 22/02/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES

1, cours Vergniaud

87000 Limoges

Téléphone : 05.55.33.91.55

Télécopie : 05.55.33.91.60

Du lundi au jeudi 9h-12h/13h30-17h00

Fermeture le vendredi à 16h00

<http://limoges.tribunal-administratif.fr>

E18000010 / 87DIG (19)

Communauté de communes

Monsieur le Président

VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

15 avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Dossier n° : E18000010 / 87 DIG (19)

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête publique relative au dossier déposé par la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources concernant une demande de déclaration d'intérêt général afin de sécuriser le parcours de compétition de canoë-kayak sur la veézère entre les communes de Treignac, Affieux et Soudaine-Lavinadière et de pouvoir accéder légalement aux parcelles privées en bordure de Vézère.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné M. Fabrice BARGERIE, Agriculteur, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me **transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le greffier en chef,

Sylvie CHATANDEAU.